



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

**gale**

Question écrite n° 4856

## Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le retour des cas de gale dans notre pays. En effet, plusieurs cas constatés dans diverses collectivités ont prouvé que cette maladie était en résurgence dans plusieurs régions, notamment chez les adolescents, alors que l'on pensait la gale oubliée, voire éradiquée. Cette maladie n'est pas toujours celle de la pauvreté et de l'exclusion et n'est pas attachée à la malpropreté et au manque d'hygiène. Toutefois, elle réclame un effort de prévention, notamment dans les jeunes générations principalement au niveau scolaire dans les lieux les plus urbanisés. Il lui demande donc de lui préciser les actions qu'elle compte mener en ce sens.

## Texte de la réponse

La gale est une maladie parasitaire, le plus souvent bénigne hautement contagieuse, qui touche des personnes de tous âges et tous milieux sociaux. Elle est due à un parasite qui colonise l'épiderme humain et se traduit par un prurit et des lésions cutanées caractéristiques. L'institut national de veille sanitaire (InVS) confirme dans un rapport publié en 2011, une recrudescence de la gale d'environ 10 à 20 % dans les communautés, principalement en ville. Ce constat conduit à renforcer la sensibilisation et l'information auprès des médecins généralistes, des partenaires et du public pour améliorer le diagnostic précoce et la prise en charge adaptée des cas. Lors d'épidémies en collectivité (crèche, école, centre d'accueil), les agences régionales de santé peuvent apporter un appui méthodologique aux acteurs pour la gestion des mesures environnementales et la prise en charge thérapeutique. Des outils pratiques sont élaborés par des structures régionales dans le champ infectieux, par exemple pour le traitement de la gale en établissements de soins et médico-sociaux. Par ailleurs, des plaquettes d'information et des recommandations de traitement et de gestion sont disponibles sur les sites du ministère de la santé et de l'InVS. Le Haut conseil en santé publique (HCSP) a mis en place un groupe de travail afin d'affiner les données épidémiologiques et élaborer une stratégie de prise en charge dont les conclusions sont attendues prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4856

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5055

**Réponse publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7770